



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.*

*Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).*

*Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).*

*Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).*

*Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).*

Vœu a)  
**VOEU POUR L'EXTENSION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE AUX  
MOINS DE 25 ANS DEPOSE PAR LES GROUPES GENERATION.S SOCIAL ET  
ECOLOGIE, EUROPE ECOLOGIE LES VERTS, ELUS COMMUNISTES ET  
CITOYEN.NES - L'HUMAIN D'ABORD, SOCIALISTES ET APPARENTES ET  
CLERMONT EN COMMUN FRANCE INSOUMISE**

-----

*10 élus n'ont pas pris part au vote.*

Rapporteur : Monsieur Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL

Notre société fait aujourd'hui face à une conjonction de crises (sanitaire, sociale, écologique, économique,...) qui vient perturber tous nos systèmes et toucher en priorité les plus vulnérables d'entre-nous. Ce moment sans précédent met en avant les vulnérabilités de l'hôpital, l'école, la culture ou encore du monde du travail largement fragilisés par des logiques néolibérales délétères. Avec des services publics attaqués sur l'autel de la marchandisation et de la rentabilité, ce sont de larges catégories de la population qui basculent dans un système précarisant et qui pour 10 millions de citoyens et citoyennes tombent dans la pauvreté. Jeunes et étudiants, seniors et retraités, intérimaires, chômeurs, auto-entrepreneurs et travailleurs indépendants, artisans, petits commerçants, artistes et acteurs du monde culturel...

Si nos collectivités doivent aux côtés des acteurs de la solidarité atténuer le choc, c'est l'État qui dispose de la plus grande capacité d'action par ses pouvoirs réglementaires. Le cadre légal vient d'ailleurs parfois empêcher des initiatives locales. Des mesures d'aide sociale directe doivent donc être envisagées au niveau national, telles que le relèvement des minima sociaux, une extension des droits à l'assurance chômage, un fonds de soutien aux associations de solidarité, la structuration d'un service public de l'aide alimentaire.

Le Revenu de Solidarité Active est conçu comme un filet de sécurité qui mêle accompagnement social et professionnel visant à améliorer la situation financière et sociale de ses bénéficiaires. Pour une personne seule il est fixé à 564 euros brut. Il est attribué aux personnes de plus de 25 ans sans ressources et aux jeunes de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge ou ayant travaillé au moins deux ans à temps plein sur les trois dernières années. En cette période de crise la paupérisation en cours fait bondir les demandes de RSA et cette situation fait de l'urgence sociale une priorité absolue.

La situation des jeunes est particulièrement préoccupante. Les moins de 25 ans sont les premières victimes de la contraction de l'activité économique. Les jeunes en sortie d'études ou peu qualifiés arrivant sur le marché du travail rencontrent des difficultés accrues dans la recherche d'un premier emploi. Les jeunes actifs en contrat court ou période d'essai sont les plus exposés aux plans sociaux des entreprises. De nombreux jeunes encore en études, privés d'enseignement présentiel depuis de longues semaines, n'ont plus le travail salarié qui leur permettait de financer leurs études. Nulle surprise que, dans ces conditions, le CROUS observe une augmentation substantielle des demandes d'aides d'urgence, ni que le FAJ (fonds d'aide aux jeunes) soit particulièrement mobilisé pour des aides de subsistance, devenues indispensables pour certains jeunes de notre territoire.

La majorité est fixée à 18 ans depuis plusieurs décennies. Les jeunes de 18 à 25 ans peuvent voter, se salarier, payer des cotisations, être prélevés de l'impôt sur le revenu, mais se voient pourtant refuser l'accès au RSA. Cette exception est injustifiable et doit cesser. La garantie jeune aux conditions d'accès trop restrictives se révèle être largement insuffisante dans la durée et les montant accordés.

C'est pour cela que depuis des mois, un certain nombre d'organisations de jeunes luttent et proposent un élargissement des conditions d'éligibilité au RSA aux moins de 25 ans. Ses conditions, encore par trop restrictives, méconnaissent aujourd'hui les difficultés vécues par des dizaines de milliers de jeunes, dont le nombre grossit davantage chaque semaine.

Si nous ne voulons pas que cette génération se trouve sacrifiée, il est vital de se porter sans tarder au secours de cette population rendue vulnérable par la vague de précarité. Cela n'est possible que par une mesure solidaire d'envergure : l'élargissement des conditions d'accès au RSA dès 18 ans, pour tous les jeunes. Les mesures adoptées jusqu'ici ne suffisent et ne suffiront pas à panser les plaies d'une crise qui dure depuis plus d'un an !

**Au regard de l'urgence sociale actuelle, nous invitons le Conseil Municipal à adopter ce vœu qui appelle le Gouvernement à étendre les conditions administratives d'accès au Revenu de Solidarité Active aux moins de 25 ans et, pour le financer, à l'assortir du versement d'une contribution équivalente exceptionnelle aux Départements qui assurent la gestion de cette prestation sociale.**

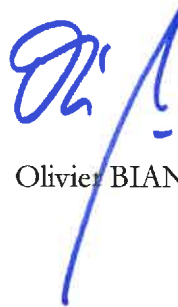
### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité.  
10 élus n'ont pas pris part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 MAI 2021

Le Maire,



Olivier BIANCHI

